**REGLEMENT INTERIEUR LYON CROIX ROUSSE FOOTBALL**

*Tout licencié du Club s’engage à prendre connaissance du présent règlement intérieur et à le respecter*

**Article 1 : Dispositions générales**

* Tout licencié devra être à jour de cotisation pour prétendre participer à la vie du club et en particulier s’entraîner et jouer en compétition au club LYON CROIX ROUSSE FOOTBALL.
* Il est rappelé aux joueurs et dirigeants que l’assurance de la licence ne couvre pas les jours d’arrêt de travail imputables à la pratique du football au sein du club. Une assurance complémentaire payante proposée par la FFF pourra être souscrite auprès du secrétariat du club
* Dans le cas d’un arrêt de participation aux entraînements et aux matchs ou si le licencié décide de quitter le club LYON CROIX ROUSSE FOOTBALL en cours de saison, il ne sera procédé à aucun remboursement de sa cotisation.
* Pour toute demande ou réclamation, il est demandé, en cas de réponse non satisfaisante, de faire suivre la demande en respectant les étapes suivantes :

1) à l’éducateur du groupe verbalement.

2) à l’éducateur du groupe par écrit avec copie au responsable de catégorie.

3) au responsable de catégorie par écrit avec copie au directeur sportif

4) au directeur sportif par écrit avec copie au Conseil d’Administration

5) au Conseil d’Administration par écrit avec copie au président.

* Tout licencié ou responsable légal d’un licencié mineur s’engage aussi à une participation active à la vie du club (manifestations sportives et extra-sportives, réunions de catégorie, assemblées générales).

***Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol à l'intérieur des enceintes de l'association, ainsi que lors des déplacements. Il est donc impératif de ne pas amener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matchs.***

**Article 2 : Dispositions particulières relatives aux joueurs, entraîneurs, éducateurs et parents dirigeants**

**A      Entraîneurs et Educateurs :**

* + Les responsables de catégorie et les éducateurs sont nommés par le Conseil d’Administration sur proposition du responsable technique. Dans les catégories de jeunes (jusqu’aux U 19 inclus), les responsables de catégorie sont les interlocuteurs privilégiés de toute la catégorie devant le Conseil d’Administration
	+ Ils doivent être, de par leur comportement, un exemple pour les joueurs qui sont sous leur autorité. Ils sont aussi les premiers responsables de la mise en application du présent règlement par les joueurs. Ils peuvent prononcer des sanctions pour régler au plus vite et au mieux les petits manquements.
	+ Ils sont responsables des équipements mis à disposition de leur équipe par le Club. Pour cela, le matériel utilisé lors des entraînements et des matchs doit toujours être rangé. Si un éducateur fait ramener le matériel par les joueurs (ce qui est normal) il doit s’assurer que ce matériel (ballons, maillots, chasubles, etc …) est correctement rangé
	+ Ils doivent tout mettre en œuvre pour le bon fonctionnement de leur catégorie et de leur équipe. Pour cela, il leur appartient de rechercher et de proposer au Conseil d’Administration des personnes (parents, accompagnateurs réguliers) pouvant les seconder dans leur tâche et qui pourront à ce titre bénéficier d’une licence « dirigeant ».
	+ Ils s’engagent à participer à toute réunion où ils auront été conviés par le directeur sportif ou par le Conseil d’Administration.

**Dans la semaine qui précède un match, ils doivent :**

* s’assurer que toutes les licences sont bien disponibles
* vérifier le lieu et l’heure du match
* vérifier l’état des avertissements et suspensions des joueurs de leur équipe
* organiser le transport en s’assurant de la disponibilité des moyens nécessaires

**Le jour des matchs, ils doivent :**

* **Avant le match :**
* accueillir l’arbitre (ou le faire accueillir par un parent dirigeant)
* remplir (ou faire remplir par un parent dirigeant) la feuille de match, la transmettre à l’équipe adverse et s’assurer qu’elle est remise à l’arbitre le plus rapidement possible
* **Après le match :**
* signer la feuille de match de l’équipe dont ils ont la responsabilité et vérifier qu’elle est complète (nom du capitaine, délégués, blessés, etc …) et la faire parvenir au secrétaire.
* joindre éventuellement à la feuille de match quelques mots de commentaire pouvant être publiés sur le site du club
* si un joueur a été blessé ou a reçu un CARTON ROUGE (direct), établir un compte rendu écrit succinct qui sera joint à la feuille de match. et transmis au secrétaire le dimanche soir dernier délai
* remettre les licences à leur place

***Les frais consécutifs au non respect par un entraîneur ou un éducateur de ces obligations pourront être déduits de l’indemnisation éventuelle qu’il reçoit.***

**B      Joueurs**

**Entraînements :**

* + Les horaires et jours d’entraînements sont définis en début de saison par le Conseil d’administration sur proposition des entraîneurs et doivent être scrupuleusement respectés. L’assiduité est une condition essentielle aux progrès et donc un élément important pris en compte pour la composition des équipes.
	+ Le respect des entraîneurs et de leurs consignes ou décisions est indispensable au bon fonctionnement de l’activité sportive. Toute contestation ou tout désaccord devront être exprimés de façon respectueuse des personnes impliquées et conformément aux modalités indiquées dans l’article 1.
	+ Ne sont acceptés aux entraînements que les joueurs possédant une licence en cours de validité ou dûment acceptés par l’entraîneur pour un essai ponctuel avant prise de licence

**Compétitions :**

* + La composition de chaque équipe sera effectuée à la fin du dernier entraînement de la semaine, sous la responsabilité de l’entraîneur. Il appartient au joueur de se tenir au courant des convocations et de téléphoner en cas de besoin.
	+ Tout joueur se doit de répondre présent à la convocation de l’équipe dans laquelle il est désigné

**C     Parents et Parents Dirigeants :**

***En inscrivant leurs enfants dans le club, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu’ils doivent respecter et faire respecter par leurs enfants.***

**Les parents** doivent :

* + Respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînement et de matchs. Prévenir le responsable de catégorie ou l’entraîneur en cas d’absence ou de retard. Avant de quitter leur enfant, s’assurer que l’encadrement est présent et que la séance prévue (match ou entrainement) aura bien lieu. En dehors des horaires fixés par les éducateurs, la responsabilité de LYON CROIX-ROUSSE FOOTBALL n’est pas engagée.
	+ LYON CROIX-ROUSSE FOOTBALL n’organise pas les transports d’enfants pour les matchs à l’extérieur, suivre les indications de l’éducateur pour l’organisation du transport.
	+ Pour les matchs à l'extérieur, accompagner l'équipe le plus souvent possible ou s’assurer qu’il y a assez de voitures pour le transport des joueurs avant de départ.
	+ Pour les déplacements, fournir à l’enfant une tenue vestimentaire de rechange propre ainsi qu’une paire de chaussures (les chaussures à crampons sont interdites dans les véhicules des accompagnateurs)
	+ Exiger de l’enfant le respect des conducteurs et des accompagnateurs.
	+ En cas d’absence pour un match, prévenir le dirigeant 48 h à l’avance.

***En match et à l’entraînement, en présence de l’entraîneur les parents n’ont pas à intervenir dans le management de l’équipe.***

**Parents Dirigeants** : Leur mission est

* + aider et assister l’entraîneur (ou éducateur) de leurs enfants pour les rencontres du week-end (feuille de match, délégué au terrain, accueil des officiels, arbitre ou arbitre assistant)
	+ assurer les déplacements des enfants pour les matchs à l’extérieur. En contrepartie, les frais de déplacements engagés donnent droit à une réduction d’impôts (Loi N° 2000-627 du 6 Juillet 2000 du Code Général des Impôts)

**Article 3 : Discipline**

* + Tout licencié est tenu d’avoir un comportement exemplaire au sein du Club envers les dirigeants, les éducateurs et les autres licenciés. A défaut, une sanction pouvant aller jusqu’à l’exclusion définitive pourra lui être imposée par le Conseil d’Administration.
	+ Tout licencié est tenu de respecter l’adversaire (joueurs, dirigeants et accompagnateurs) et les officiels sur et en dehors du terrain
	+ Les règlements sportifs de la FFF, de la Ligue et du District régissent toutes les compétitions et le club comme ses membres doivent s’y soumettre. Les joueurs ou dirigeants ne respectant pas ces règles sont sanctionnés (amende ou suspension) par le District, la Ligue ou la FFF. Le Conseil d’Administration pourra prononcer des sanctions internes s’ajoutant à celles prononcées par ces instances, et en particulier
	+ tout licencié du club coupable d’agression physique (coup, crachat) envers un officiel (arbitre, arbitre assistant, délégué), un adversaire (joueurs, dirigeants et accompagnateurs), un entraineur ou un dirigeant du club sera automatiquement et définitivement exclu du club
	+ tout licencié du club coupable d’agression verbale (insulte, grossièretés) envers un officiel (arbitre, arbitre assistant, délégué), un adversaire (joueurs, dirigeants et accompagnateurs), un entraineur ou un dirigeant du club sera sanctionné par le club et éventuellement exclu

***Dans le cas d’une exclusion du club pour sanction, il ne sera procédé à aucun remboursement de cotisation.***